

CLINIQUE PSYCHIATRIQUE LE RYONVAL



Établissement sanitaire
> Psychiatrie - prédominance anxio-dépressive

Activité

La Clinique Le Ryonval est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) qui accueille des patients majeurs souffrant de la pathologie anxio-dépressive, de trouble anxieux, de trouble de l'humeur.

Public pris en charge

Personnes majeures

Mode de prise en charge et places

L'établissement prend en charge des patients en hospitalisation libre.

- ☒ Hospitalisation Complète : 85 lits
- ☒ Hôpital de Jour : 15 places
- ☒ Hôpital de Nuit : 2 places

L'établissement n'est pas agréé pour l'accueil de patients hospitalisés sous contrainte dans le cadre de la loi n°2013-869 du 27 septembre 2013.

Équipe pluridisciplinaire

- ☒ Médecins psychiatres
- ☒ Médecin généraliste
- ☒ Psychologues
- ☒ Assistante de service social
- ☒ Art-thérapeute
- ☒ Ergothérapeute
- ☒ Educateur sportif
- ☒ Infirmier(e)s
- ☒ Aides-soignant(e)s
- ☒ Agents de service hospitalier
- ☒ Secrétaires médicales

Admission

Les demandes d'admission sont formulées par les médecins traitants, psychiatres ou établissements sanitaires. Les admissions directes au sein de l'établissement ne sont pas acceptées. La commission d'admission de la Clinique Le Ryonval se réunit toutes les semaines afin d'étudier la pertinence des indications médicales. Une préadmission peut être nécessaire pour s'assurer de l'adéquation de la structure à l'autonomie de la personne et de la prise en charge proposée.

Lorsque la demande est refusée, un courrier est adressé aux médecins adresseurs. Si elle est acceptée, une convocation est adressée au patient.

L'admission a pour but d'accueillir le patient et de fixer la date d'entrée et l'heure du rendez-vous médical initial. Elle permet d'élaborer avec le médecin psychiatre et l'infirmier référent le projet de soins individualisé, d'informer le patient sur les activités proposées et sur la possibilité d'un accompagnement social, de prescrire les entretiens avec l'infirmier et la psychologue, de définir la durée d'hospitalisation, de présenter l'équipe, le fonctionnement du service et de réaliser la visite de l'établissement.

L'admission en unité de post-crise est prononcée dans un délai de 72 heures ouvrées après un accord téléphonique entre le médecin de l'unité et le médecin adresseur. Cette unité d'hospitalisation libre qui comporte 15 lits s'adresse plus spécifiquement à des patients présentant une crise suicidaire, au décours des soins somatiques réalisés dans les centres hospitaliers généraux du secteur. Les soins dans le service ne s'adressent pas à des patients à haut risque de passage à l'acte suicidaire, ni à des pathologies psychiatriques bruyantes décompensées.



Services

- ☒ Service d'Hospitalisation Programmée
- ☒ Service de Post-Crise
- ☒ Service à l'Hôpital de Jour
- ☒ Service des Activités Thérapeutiques

Équipements

- ☒ Balnéothérapie
- ☒ Salle de sport
- ☒ Salles activités thérapeutiques
- ☒ Salle d'ergothérapie
- ☒ Salle d'art-thérapie



Clinique Le Ryonval

182 route de Lens 62223 Sainte-Catherine

Tél. 03 21 50 71 71 / Fax : 03 21 24 27 28

hotesse-accueil.ryonval.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

